

## 16ème législature

<b>Question N° : 831</b>	De <b>M. Frédéric Boccaletti</b> ( Rassemblement National - Var )	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> > police	<b>Tête d'analyse</b> > Brigade anti-criminalité de nuit de Sanary-sur-Mer	<b>Analyse</b> > Brigade anti-criminalité de nuit de Sanary-sur-Mer.
Question publiée au JO le : <b>04/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> ()		

### Texte de la question

M. Frédéric Boccaletti alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer d'une éventuelle modification des horaires de la « brigade anti-criminalité (BAC) » de nuit du commissariat de Sanary-sur-Mer. Alerté par des syndicats de police, un audit en cours envisagerait cette piste de travail, qui transformerait la BAC de nuit en BAC de soirée jusqu'à 1h du matin. Cette circonscription de police comprenant les communes de Six-Fours-les-Plages, Sanary-sur-Mer et Bandol représente plus de 60 000 habitants, en basse saison et voit sa population exploser dès les beaux jours. Même si ponctuellement, des effectifs BAC de La Seyne ou Toulon interviennent en renfort sur ces communes, systématiser cette pratique reviendrait à allonger énormément les délais d'intervention. Les Varois ont besoin de leurs policiers pour assurer leur sécurité, jour et nuit, mais les policiers ont également besoin de leurs collègues en nombre suffisant pour intervenir rapidement dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Dès lors, il lui demande s'il envisage réellement de baisser la sécurité des citoyens en autorisant la suppression du seul équipage de BAC de nuit du commissariat de Sanary-sur-Mer.